



**Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers
pour le département de la Moselle (FDIDS 57)**

(Loi n°2005-157 du 23 février 2005 – art. 175)

**1, rue de la Passotte
57078 METZ Cedex 03**

Inscrite au registre des Associations tenu par le Tribunal d'Instance de Metz
sous le Volume 160 Folio n°13

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

L'an deux mille vingt-cinq, le sept février à 17 heures 00.

Les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale à METZ – Espace de Conférence du Crédit Agricole – 56 avenue André Malraux - sur convocation écrite du Président Monsieur Patrick BAILLY en date du 16 janvier 2025 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale du 30 avril 2024,
2. Rapport technique et financier du FDIDS pour l'exercice 2024/2025,
3. Fixation d'une contribution complémentaire pour l'exercice 2024/2025,
4. Fixation de la contribution au FDIDS pour l'exercice 2025/2026,
5. Approbation d'un prêt de trésorerie auprès du Crédit Agricole d'une durée d'un an,
6. Divers.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Patrick BAILLY.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et représentés, laquelle demeure annexée au présent procès verbal. Ladite feuille de présence permet de constater que 221 membres de l'association sont présents ou représentés.

Conformément aux dispositions de l'art. L429-28 de la loi du 23 février 2005, les décisions de l'assemblée générale seront prises à la majorité des voix des membres présents et représentés.

Discours du Président :

« Je suis heureux de vous accueillir aujourd'hui pour notre assemblée du Fonds d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers de la Moselle et je vous remercie de votre présence.

Je remercie les personnalités qui nous font l'honneur d'être présentes ce soir :

- M. Claude SOUILLER, Directeur Départemental des Territoires,
- M. Pierre LANG, Président de la Fédération des Chasseurs de la Moselle, retenu par d'autres obligations ne peut être présent parmi nous ce soir,
- M. Damien GALLAND, Directeur Départemental de l'ONF,
- M. Eric MARQUET, représentant l'OFB,
- M. Marc SCHLEMER, représentant la FDSEA,
- M. Marc BODO, représentant des Jeunes Agriculteurs.

Avant de démarrer l'ordre du jour, est-ce que tout le monde est inscrit ?

Je clôture donc le bureau de vote.

Il nous faut tout d'abord nommer un Président des bureaux.

Je vous propose de retenir la candidature de Monsieur Marc OSVALD qui est un habitué de cet exercice.

Quatre scrutateurs doivent également être nommés parmi l'assistance.

Quelles sont les personnes qui se présentent ?

Pour l'organisation des votes, deux bureaux de votes ont été mis en place.

Le Président du bureau de vote est Monsieur Marc OSVALD.

Les scrutateurs sont :

- SORARUFF Charles
- DUCHAUX Jean Charles
- DECKER Patrick
- ISTE Hervé

Le Président passe à l'ordre du jour.

Le compte rendu de l'assemblée générale du 30 avril 2024 a été distribué à l'entrée de la salle. Son approbation sera soumise au vote à bulletin secret.

Le Président passe au second point avec le rapport moral.

« Cette assemblée générale conclut 2024, année une nouvelle fois intense.

2024 a été marquée par un important travail dans le cadre du renouvellement des baux de chasse. Que ce soit le Fonds, ou la Fédération, le travail de collecte et de traitement des données a été conséquent.

Ce qui nous a contraint à ne vous adresser l'appel à contribution de base 2024 qu'en début d'année 2025.

Cette étape de renouvellement des lots de chasse conditionne notre vie cynégétique notamment les appels de contribution, ou encore les plans de chasse. Elle a mobilisé beaucoup de partenaires et beaucoup de temps.

Je souhaite saluer ici le travail réalisé par la DDT pour la vérification des éléments transmis par les communes et la construction d'une base cartographique consolidée.

Je souhaite également saluer une nouvelle fois l'implication de nos représentants en 4C, représentants communs Fonds/Fédération. Ils ont répondu présents aux très nombreuses réunions.

Il faut bien le dire, c'est une chance que nous avons de travailler main dans la main avec la Fédération des Chasseurs.

Bien que son Président Pierre LANG ne puisse être avec nous ce soir, je salue les élus présents et les remercie du travail constructif que nous faisons ensemble. Ça n'est pas toujours le cas chez nos homologues alsaciens. On peut s'en féliciter. Continuons à travailler en bonne intelligence.

Fin 2024, nous avons pu bénéficier pour la deuxième année de l'aide de l'Etat dans le cadre de la convention d'aide financière.

Si les surfaces détruites en 2024 sont en augmentation par rapport à 2023 (année exceptionnellement basse), nous restons toujours dans les objectifs à atteindre. Je vous le rappelle -30% de surfaces détruites par rapport à l'année de référence 2019.

Suite aux incertitudes au niveau du gouvernement, l'aide accordée aux chasseurs a été revue à la baisse comme vous le verrez. Néanmoins en répondant présents aux exigences de l'état et en particulier de réduction des surfaces détruites, grâce à vous, nous avons pu une nouvelle fois bénéficier de cette aide, toutefois bien rabotée. Bravo !

En 2025, si nous répondons encore présents aux objectifs fixés, nous devrions pouvoir en bénéficier une dernière fois, puisque le plan était sur 3 ans, mais toujours rabotée.

Rappelons qu'outre l'objectif de réduction des surfaces détruites, nous avons également dans nos obligations la déclaration des prélèvements de sangliers. En 2024, nous devions l'adresser mensuellement à la FNC et l'Etat. En 2025 cette remontée sera hebdomadaire.

J'encourage ceux qui ne l'aurait déjà fait à se rendre sur le site de la FDC pour déclarer leurs prélèvements sangliers dans les meilleurs délais. Dès le prélèvement d'un sanglier réalisé rendez-vous sur le site.

Je profite de cette occasion pour demander à l'ONF de faire remonter de même, les informations régulièrement sur les prélèvements sangliers réalisés sur les lots Domaniaux.

Aussi, cette année 2025 marque le renouvellement de lots ONF, je demanderai à l'ONF d'être vigilant lors de ces changements afin que vos locataires se mettent à jour de leurs contributions au FDIDS.

Exigez que les locataires sur le départ vous présentent un certificat du FDIDS. Le cas échéant, il sera nécessaire de bloquer voire d'actionner la caution bancaire pour régulariser la situation.

De même, les nouveaux adjudicataires devraient présenter un certificat du FDIDS, comme pour les adjudications en communales.

En tant que propriétaire, il est impératif que vous respectiez et/ou fassiez respecter ces obligations. Nous n'aimerions pas devoir vous adresser les appels à contribution non réglés.

Je compte sur vous.

Quelle perception avons-nous sur les populations de sangliers ? Reconnaissions-le, quand on nous interroge sur les sangliers présents sur nos territoires respectifs, notre discours est pour le moins fluctuant.

D'une année sur l'autre, d'un mois à l'autre, entre le début et la fin de saison des battues ou même encore d'un jour à l'autre, au grès de nos rencontres sur le terrain ou des images que nous avons visionnées sur nos caméras.

« Il n'y a plus de sangliers », allant même parfois à quasi classer le sanglier en espèce en voie de disparition, « il y a plein de naissances », « il faut descendre les populations », « je ne sais pas d'où ils viennent... »

Je crois qu'à un moment donné ou un autre, on se retrouve tous dans ces discours.

Nous parlons du « vivant » :

- * qui a une importante capacité reproductive,
- * qui est soumis à l'influence des conditions climatiques,
- * qui dépend de la disponibilité des ressources alimentaires,
- * et dépend aussi de notre pression de chasse.

Ces fluctuations de populations de sangliers existent bel et bien.

C'est à nous de suivre leur évolution !

A nous de suivre les surfaces détruites sur nos territoires. A corrérer avec les déclarations de prélèvements. De façon à réagir rapidement.

Bien évidemment c'est la saison des battues qui nous permet un prélèvement en nombre des sangliers. Mais c'est bien **toute l'année** que nous devons être vigilants.

Soyons présents régulièrement sur nos territoires. Contactons les exploitants agricoles pour nous tenir informés des cultures implantées, pour identifier les secteurs les plus sensibles, pour connaître les dates de semis ou de récolte, et pour connaître leurs remontées d'informations sur la présence de dégâts. Et bien sûr, trouvons ensemble des solutions efficaces.

Si 2024 est en augmentation des surfaces détruites, cela reste encore raisonnable. Gardons ce cap pour nos relations avec le monde agricole, pour nos budgets chasse et pour bénéficier en 2025 encore de l'aide de l'Etat.

Nous avons la chance d'avoir dans notre patrimoine cynégétique local une culture de l'affût, avec la boîte à outils et ces moyens pour l'exercer dans de bonnes conditions. Profitons-en et protégeons ainsi les cultures.

Merci à nos collaborateurs et nos experts. »

Le Président rappelle que lors de la dernière assemblée du 30 avril 2024, le renouvellement de 3 postes au sein du Comité était proposé aux votes, conformément aux statuts du FDIDS. Les nouveaux membres élus sont Jean Charles DUCHAUX pour le poste de l'ancien arrondissement de Boulay, Patrick DECKER pour le poste l'ancien arrondissement de Forbach, et Egence FONTAINE pour le poste de l'ancien arrondissement de Sarrebourg.

Le Président donne la composition du nouveau Comité :

- ❖ Président : Patrick BAILLY
- ❖ Vice-Président : Jean-Marie PECHEUR
- ❖ Secrétaire : Raphael CIARAMELLA
- ❖ Trésorier : Albert SCHMITT
- ❖ Administrateur : Patrick DECKER
- ❖ Administrateur : Jean-Charles DUCHAUX
- ❖ Administrateur : Egence FONTAINE

Le Président passe la parole à Anne DAUENDORFFER, Directrice pour la présentation du rapport technique.

Présentation du rapport technique :

Anne DAUENDORFFER retrace rétrospectivement les surfaces détruites sur la période de 2016 à 2024. Les variations peuvent être importantes d'une année sur l'autre et d'une culture sur l'autre. Plusieurs facteurs peuvent entrer en ligne de compte : conditions climatiques, populations,...

2024 a été une année exceptionnelle concernant les surfaces détruites dans les prairies. Les variations dans les semis de maïs sont importantes puisque sur la période 2016-2024, on passe de 1399 ha en 2020 à 70 ha en 2023, soit une variation de 1 à 20.

Surfaces détruites en hectares pour 2024 (ressemis + perte de récolte)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Prairie	229,83	348,42	396,39	773,74	396,38	689,61	161,38	224,86	96,21
Semis maïs	241,26	570,47	194,31	349,33	1399,60	109,38	268,51	70,06	274,21
Autres semis	110,76	168,90	303,97	251,95	173,07	96,84	241,93	69,45	59,02
Céréales printemps	217,48	348,30	134,39	559,55	318,54	218,57	251,99	134,61	119,43
Maïs printemps	64,03	125,50	44,93	43,24	279,31	45,45	101,87	46,77	104,81
Total printemps	863,36	1560,99	1073,99	1977,81	2566,90	1159,85	1025,68	545,75	653,68
Céréales récolte	287,86	260,77	203,70	333,48	148,04	354,15	136,05	230,74	371,15
Maïs récolte	288,93	180,47	181,97	520,81	170,38	320,63	132,62	183,13	214,19
Total récolte	576,79	441,24	385,67	854,29	318,42	674,78	268,67	413,87	585,34
TOTAL	1440,15	2002,23	1459,66	2832,10	2885,32	1834,63	1294,35	959,62	1239,02

Les dégâts dans les prairies et autres semis représentent de 13 % à 45% du bilan global annuel sur les 9 dernières années. Le total des surfaces de printemps (intégrant les prairies, l'ensemble des semis, ainsi que perte de récolte de printemps des céréales et maïs) va quant à lui de 55 à 90 % du bilan global annuel. Cela montre bien la nécessité d'être vigilants à l'automne et au printemps sur ce qui se passe dans les plaines agricoles.

	2023	2024	Evolution
Prairie	224,86	96,21	- 57%
Semis maïs	70,06	274,21	+291%
Autres semis	69,45	59,02	- 15%
Céréales printemps	134,61	119,43	- 11%
Maïs printemps	46,77	104,81	+124%
Total printemps	545,75	653,68	+20%
Céréales récolte	230,74	371,15	+61%
Maïs récolte	183,13	214,19	+17%
Total récolte	413,87	585,34	+41%
TOTAL	959,62	1 239,02	+29%

L'année 2023 était exceptionnellement basse. En 2024, ce sont 1239 ha détruits soit une augmentation de 29%.

Les fortes pluies du printemps ont perturbé les dates des semis mais également les cultures, avec des rendements moindres pour certaines.

Les tarifs des denrées agricoles semblent s'orienter sur les mêmes axes que la récolte 2023. Attendons néanmoins les prix définitifs qui seront communiqués fin juin 2025 pour la récolte 2024.

Depuis plus de 5 ans le FDIDS travaille sur les nouvelles technologies et le drone à l'initiative de ses élus, et sur demande parallèle des instances agricoles. Les logiciels se développent aujourd'hui sur la partie expertise.

Exo Expert qui est un logiciel initialement développé pour le foncier, s'est appuyé sur le FDIDS 57 pour développer un outil spécialisé d'expertise de dégâts de gibier.

Sur ce sujet encore, la Moselle a été novatrice et ce sont aujourd'hui près de 40 Fédérations des Chasseurs qui suivent le mouvement initié par le FDIDS 57.

Le Président remercie la Directrice et passe la parole à Monsieur Michel WEBER, expert-comptable.

Monsieur WEBER présente les éléments comparatifs avec le réalisé pour 2023/2024, et le budget prévisionnel qui est proposé pour 2024/2025.

Budget prévisionnel exercice 2024/2025

Dépenses du Fonds	Réalisé du 1/02/2023 au 31/01/2024	Prévisionnel du 1/02/2024 au 31/01/2025
Indemnisation des dégâts	1 073 097	1 434 822
Dégâts année en cours (prix acompte)		1 060 093
Dégâts année en cours (prix définitifs)		374 729
Prévention des dégâts	157 072	150 000
Frais d'estimation globaux	235 836	255 000
Frais de Gestion	641 930	636 000
Frais de personnel	286 608	
Frais généraux	155 253	
Charges financières	48 034	
Frais exceptionnels	76 060	
Dotations aux provisions	30 787	
Impôt	1 854	
Dotations aux amortissements	43 334	
Total des Dépenses	2 107 935	2 475 822

Recettes du Fonds	Réalisé du 1/02/2023 au 31/01/2024	Prévisionnel du 1/02/2024 au 31/01/2025
Contribution Dégâts	2 237 832	375 000
Contribution (12 % passant à 6% en 24/25)	783 399	375 000
Contribution complémentaire	819 019	
Contribution timbre sanglier	635 414	
Autres produits	147 527	0
Produits divers	2 052	0
Produits financiers	2 882	0
Produits exceptionnels et reprises provisions	3	0
Provision	142 590	0
Plan pluriannuel & de résilience	928 858	565 106
Eco contribution	8 880	0
Total des Recettes	3 323 097	940 106

Résultat	1 215 162	-1 535 716
-----------------	------------------	-------------------

Pour l'exercice 2023-2024, le FDIDS avait bénéficié d'une aide de l'Etat à hauteur de 928 858 euros. Pour l'exercice 2024-2025, l'aide est passée à 565 106 euros. Monsieur WEBER rappelle que l'assemblée générale avait voté le passage à 6% pour la contribution de base pour l'exercice 2024-2025 qui s'élève ainsi à 375 000 euros dans le budget prévisionnel. Il faut donc trouver 1 535 716 euros (entre la contribution sanglier droit local et la contribution complémentaire appliquée au territoire).

Le Président rappelle que la contribution sanglier droit local est fixée entre les trois Fonds. Elle s'élève à 70 euros et est réciproque entre les trois départements.

M. WEBER présente les propositions qui sont faites à l'assemblée pour la répartition de la contribution complémentaire.

Simulation	Bois 184 393 ha		Plaine 356 381 ha	Contribution sanglier Droit local
a/ Bois + Plaine + contribution sanglier droit local 70 €	3,64	Donon et Vosges du Nord SDGC 2,80	0,94	70
b/ Bois + Plaine + contribution sanglier droit local 70 €	3,98	Donon et Vosges du Nord SDGC 2,93	0,82	70

Monsieur WEBER donne lecture des résolutions qui seront soumises aux votes.

Première résolution : Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale du 30 avril 2024.

Deuxième résolution : Fixation d'une contribution complémentaire pour l'exercice 2024/2025.

Proposition a :

Une contribution complémentaire, due par les membres du Fonds Départemental, proportionnellement à la surface boisée de leur territoire de chasse, soit 3,64 € par hectare de surface boisée (hors massifs du Donon et des Vosges du Nord ayant interdiction d'agrainage conformément au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique pour lesquels la contribution est de 2,80€/ha de surface boisée) ET à la surface non boisée de leur territoire de chasse, soit 0,94€ par hectare de surface non boisée ; A LAQUELLE S'AJOUTE une contribution personnelle, due par TOUT CHASSEUR, d'un montant de 70€, le premier jour où il chasse le sanglier dans le département (de 35€ pour un permis temporaire 9 jours et de 18€ pour un permis temporaire 3 jours).

OU

Proposition b :

Une contribution complémentaire, due par les membres du Fonds Départemental, proportionnellement à la surface boisée de leur territoire de chasse, soit 3,98 € par hectare de surface boisée (hors massifs du Donon et des Vosges du Nord ayant interdiction d'agrainage conformément au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique pour lesquels la contribution est de 2,93 €/ha de surface boisée) ET à la surface non boisée de leur territoire de chasse, soit 0,82 € par hectare de surface non boisée ; A LAQUELLE S'AJOUTE une contribution personnelle, due par TOUT CHASSEUR, d'un montant de 70€, le premier jour où il chasse le sanglier dans le département (de 35€ pour un permis temporaire 9 jours et de 18€ pour un permis temporaire 3 jours).

Troisième résolution : Fixation de la contribution de base pour l'exercice 2025/2026 à 6%.

Quatrième résolution : Approbation d'un prêt de trésorerie de 1 million d'euros maximum auprès du Crédit Agricole sur une durée d'un an.

Le Président remercie Monsieur WEBER, expert-comptable.

La parole est donnée à Anne DAUENDORFFER pour présenter le plan d'accompagnement de l'Etat. Elle rappelle que ce plan a une durée de 3 ans et est révisé annuellement avec la signature d'un avenant annuel entre le FDIDS, la FDC et l'Etat. Il s'agit d'un contrat d'objectifs dont le premier est la réduction de 30% des surfaces détruites par rapport 2019, retenue comme année de référence. Elle informe l'assemblée que l'aide de l'Etat a été revue à la baisse pour la deuxième année par rapport au prévisionnel annoncé. La troisième année sera également revue à la baisse pour toutes les Fédérations. Un certain nombre d'éléments sont à transmettre annuellement à la FNC, à l'Etat, à la DDT pour le suivi des objectifs. Il est rappelé que les remontées des prélèvements sangliers est un élément de suivi régulier de l'Etat et la FNC. Anne DAUENDORFFER demande aux chasseurs de s'atteler à remonter les prélèvements au fur et à mesure, car les remontées d'informations doivent être hebdomadaires en 2025.

Le Président remercie Anne DAUENDORFFER et propose de parler du renouvellement des baux de chasse.

Il passe la parole à Gilles HUMBERT, directeur.

Gilles HUMBERT souligne qu'il est important pour ce nouveau bail que les chasseurs se rapprochent des exploitants agricoles pour se tenir régulièrement informés.

Le nouveau cahier des charges demande aux maires de se réunir régulièrement avec les adjudicataires pour faire le point sur leurs lots de chasse et éventuellement avec les agriculteurs pour que tout le monde se parle.

Pour ce nouveau bail, il y a 1024 lots communaux, 211 lots domaniaux, 1634 réserves (agricoles, forestières ou mixte), 44 réserves communales, et 32 réserves militaires soit un total de 2945 lots.

Il rappelle que tous les courriers du FDIDS seront exclusivement adressés aux propriétaires, tant les invitations aux assemblées que les appels à contribution. Il invite les locataires de réserves à se rapprocher de leurs propriétaires pour qu'ils leurs communiquent les documents le cas échéant.

Il présente l'espace réservé sur le site de la FDC57 pour compléter les résultats des prélèvements sangliers réalisés. Cela concerne tous les types de lots. Les identifiants et mot de passe ont été adressés par courrier. Ils permettent d'accéder exclusivement à ses territoires. Gilles HUMBERT fait une démonstration pour compléter les éléments.

Gilles HUMBERT informe l'assemblée que le FDIDS recherche des estimateurs vacataires sur Thionville et Sarrebourg. Les candidatures sont à adresser au siège du FDIDS.

Il est demandé de surveiller les prairies en ce début d'année et dans les prochaines semaines les semis qui vont être réalisés.

Le Président remercie Gilles HUMBERT.

Le Président souligne à nouveau l'importance des dégâts de printemps dans le bilan global et donc la vigilance qu'il faut avoir sur cette période.

Le Président fait part à l'assemblée d'une réflexion du Comité du FDIDS. Il rappelle le système de mutualisation de la Moselle et qui perdure depuis de très nombreuses années. Il souligne cependant qu'il faut trouver un moyen d'écrêter les secteurs qui posent problème et coutent chères à l'ensemble des chasseurs. La réflexion est initiée en Comité pour faire des propositions à l'assemblée. Cela n'est pas simple.

Le Président passe la parole à Christine MORO directrice de la Fédération des Chasseurs.

La Directrice salue le travail réalisé par les chasseurs, avec un niveau de dégâts plutôt acceptable.

Elle informe que la FDC va coupler la télédéclaration des prélèvements sangliers avec l'enquête cynégétique. Il n'y aura désormais plus d'envois papier. Les titulaires d'un lot vont recevoir un courrier leur rappelant leur identifiant et mot de passe pour compléter l'enquête cynégétique en ligne ainsi que la demande de plan de chasse. Tout est dématérialisé. Si l'enquête cynégétique n'est pas complétée, il ne sera pas possible de faire la demande de plan de chasse. Le site est ludique et simple. En cas de difficulté, vous pouvez toujours contacter la FDC pour vous guider.

Le président remercie Christine MORO et passe la parole au Directeur des Territoires.

Monsieur Claude SOUILLER, Directeur Départemental des Territoires, remercie l'assemblée d'œuvrer dans la régulation des populations de sangliers. En 2024, il y a une augmentation des surfaces détruites de 29%. Il faut donc maintenir la vigilance. Malgré les contraintes budgétaires qui sont celles de l'Etat, il y a encore une aide aux chasseurs dans le cadre de ces conventions. Il insiste sur la nécessité de faire remonter les prélèvements sangliers sur le site internet. Il salue la collaboration exemplaire pour aboutir à ce résultat d'une bonne maîtrise des populations de sangliers : collaboration entre acteurs cynégétiques, agricoles, forestiers publics et privés, administration et également les lieutenants de louveterie.

Monsieur Damien GALLAND de l'ONF profite pour donner quelques informations. Il rappelle les échéances triennales pour les lots domaniaux, ce qui a beaucoup occupé l'ONF. C'est l'occasion de faire le point avec les chasseurs. Un certain nombre de lots seront réadjugés le 27 mars prochain. Il rappelle que l'échéance principale est en 2028. Les trois ans à venir seront importants. Il y aura possibilité de passer par du gré à gré pour les lots réputés dans un bon état d'équilibre sylvo cynégétique. Il souligne que certains lots ne respectent pas le SDGC sur l'agrainage. Il informe que l'ONF devrait bénéficier également d'un portail pour déclarer les prélèvements réalisés : « ARTEMIS ». L'ONF fera le report sur la plateforme FDC FDIDS. Concernant les appels à contributions du FDIDS et les locataires de domaniales non à jour des sommes dues, l'ONF proposera à l'avenir un dépôt de garantie. Le cas échéant, il pourra ainsi y avoir versement au FDIDS des montants dus.

Le Président remercie les invités.

Le Président passe la parole à l'assemblée.

Une personne intervient pour préciser que les dégâts se situent en plaine et peuvent être occasionnés par les sangliers en forêt Domaniale dans lesquelles il n'y a pas de dégâts.

Le Président rappelle le distinguo qui est proposé entre les surfaces boisées et non boisées pour la répartition de la contribution complémentaire avec des pourcentages différenciés.

Le Président remercie l'assemblée et propose de passer aux votes.

Il est procédé aux votes.

A l'issue du dépouillement, les résultats des votes sont communiqués :

Nombre de présents et représentés :	221
Nombre de votants :	209
Représentants :	618

	OUI Nb de voix	NON Nb de voix	ABSTENTION Nb de voix	NUL Nb de voix	TOTAL Nb de voix
1ère résolution : Approbation du compte rendu de l'assemblée générale du 30/04/24.	591	18	8	1	618
2ème résolution : Fixation d'une contribution complémentaire pour l'exercice 2024/2025.					
Proposition a	366		25	1	618
Proposition b	226				
3ème résolution : Fixation de la contribution pour l'exercice 2025/2026 à 6%.	559	40	18	1	618
4ème résolution : Approbation d'un prêt auprès du Crédit agricole.	549	42	26	1	618

La séance est levée à 20h00.

Le secrétaire
Raphael CIARAMELLA

Le Président
Patrick BAILLY